



Bruxelles en Direct

Lettre d'information du Bureau Alsace - Juin 2008

Alsace

Assemblée générale de l'Association pour la promotion de l'Alsace (APA) et du Bureau Alsace

Conférence débat « A la veille de la Présidence française »

Accueil du Président Adrien Zeller

Accompagnement des entreprises dans leur préparation à REACH

Les Brèves de la P.F.U.E

« Conseiller spécial » en charge des négociations sur le paquet « énergie & climat »

Rencontre « Paroles d'Européens » autour des enjeux de la Présidence française de l'Union européenne

La Maison Européenne des Pouvoirs Locaux affiche ses priorités

Les Brèves

Inauguration de l'Agence européenne des produits chimiques (AEPC)

L'Europe en chiffres

Le Conseil européen des 19 et 20 juin 2008

Le Parlement européen reconduit l'ENISA

Un milliard et demi d'euros non dépensé va retourner aux Etats

Schengen s'ouvrira à la Suisse en décembre

Dossier

Les priorités de la Présidence française de l'Union européenne

Les politiques européennes

AGRICULTURE

Un plan d'action de santé animale en 4 piliers et 30 mesures

Une meilleure prise en compte de la dimension périurbaine dans la politique agricole commune

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

« Small Business Act », une nouvelle impulsion à la politique en faveur des PME

Banque européenne d'investissement : nouvelles lignes de crédits pour les PME

Inauguration du nouveau bâtiment de la BEI

Lancement de l'Observatoire européen des clusters

EDUCATION ET CULTURE

Plus de visibilité à l'Année européenne du dialogue interculturel

Lancement de « EU WINDOW » : le programme d'échange linguistique entre la Chine et l'Union européenne

Succès du Système « Europass »

Publication d'une brochure sur les bonnes pratiques dans le domaine de la jeunesse

Publication du guide du programme Culture (2007-2013)

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Soutien du Parlement pour l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)

Mesures d'incitation à l'emploi

ENERGIE - ENVIRONNEMENT

Réexamen de la recommandation concernant les critères minimaux applicables aux inspections environnementales

Prix européen de l'environnement 2008 pour les entreprises

Adoption par le Parlement de la directive sur la gestion des déchets

Aval du Parlement aux nouvelles normes pour la qualité de l'eau

POLITIQUE REGIONALE

Michel Delebarre succède à Pierre Mauroy à la présidence de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

Lancement des appels à propositions pour le programme ESPON 2013

Adoption du 5ème rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale

Célébrations des 20 ans de la politique de cohésion

Publication du rapport spécial sur le Fonds de solidarité de l'Union européenne

75ème Session plénière du Comité des régions

Publication du « Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe »

Eurostat publie un nouveau guide « NUTS »

SANTE

Une proposition de directive relative aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers

TRANSPORT

Adoption par la Commission du paquet « Ciel unique II »

Lancement du premier appel à manifestation d'intérêt pour Galileo

Lancement d'une consultation publique sur la révision de la directive concernant l'étiquetage des voitures

Une directive unique pour les marchandises dangereuses

Les pouvoirs publics devront acheter des véhicules « verts »

Publication de la liste de subventions accordées par la Direction générale de l'énergie et des transports

La consultation publique sur les mesures applicables au réseau ferroviaire de fret.

Assemblée générale de l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA) et du Bureau Alsace

Le 23 Juin 2008, au Restaurant « La Rose Blanche » à Bruxelles, s'est tenue l'Assemblée générale ordinaire, rencontre annuelle des membres de l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA) et du Bureau Alsace (APA-Service). Après la présentation des rapports d'activité et budgets, la trentaine de participants s'est rassemblée autour du traditionnel Stammtisch.

Conférence débat « A la veille de la Présidence française »

Le 30 Juin 2008, dans les locaux de la Représentation du Land de Bade-Wurtemberg auprès de l'Union européenne à Bruxelles, la conférence "A la veille de la Présidence Française", a rassemblé plus de 300 personnes. Coorganisée par la Représentation du Land de Bade-Wurtemberg, la Fondation Hanns Seidel, l'Association pour la Promotion de l'Alsace et le Bureau Alsace, cette manifestation a lancé le débat sur les 6 mois de la présidence de Conseil de l'Union européenne autour de deux Alsaciens et Européens convaincus Adrien Zeller, Président de la Région Alsace et Joseph Daul, Président du groupe PPE-DE au Parlement européen. Ont également pris part aux discussions: Markus Ferber, Président du groupe CSU au Parlement européen et membre du directoire de la Fondation Hanns-Seidel, Rainer Wieland, Président du groupe des députés du CDU du Bade-Wurtemberg au Parlement européen, Evelyne Gebhardt, Députée européenne du Bade-Wurtemberg, ainsi que Sylvie Goulard, journaliste française et Présidente du "Mouvement européen" en France.

Le débat a été suivi d'une soirée festive autour d'un buffet de spécialités régionales, agrémentée par les chansonniers alsaciens Hummel et Hamm qui ont présenté un répertoire de chansons françaises, allemandes et en dialecte.

Accueil du Président Adrien Zeller

Le 4 juin 2008, une délégation de l'Association des Régions de France (ARF), constituée de douze Présidents de régions, s'est rendue à Bruxelles afin de rappeler, à un mois de la Présidence Française de l'Union européenne, que les régions restaient l'un des piliers de l'UE. Ainsi, les Présidents de Régions françaises, en rencontrant José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, Hans-Gert Pottering, Président du Parlement européen, Danuta Hubner, la Commissaire de la Politique régionale, ainsi que Luc Van den Brande, Président du Comité des régions, ont présenté leurs positions sur les principaux enjeux, tels que l'avenir du budget européen, de la politique agricole commune (PAC) et de la politique de cohésion. Ainsi, les Présidents des régions françaises ont plaidé pour que les futures perspectives budgétaires post 2013 soient « ambitieuses », afin que l'Union européenne puisse faire face aux défis tels que le changement climatique, le vieillissement de la population, la mondialisation, etc.

Ils ont exprimé leur soutien aux principales propositions de la Commission sur le bilan de la PAC, notamment en ce qui concerne sa régionalisation. Ils ont également tenu à marquer leur attachement au renforcement de la politique de cohésion en faveur de toutes régions européennes et leur opposition à sa renationalisation.

Cette délégation a été organisée conjointement par les bureaux de représentation des régions françaises à Bruxelles qui ont accueilli les douze Présidents. Le Bureau Alsace a accueilli Adrien Zeller, Président de la Région Alsace.

Accompagnement des entreprises dans leur préparation à REACH

Dans la continuité des actions menées depuis 2006 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin pour sensibiliser et accompagner les entreprises alsaciennes dans leur préparation à REACH, celle-ci vient de publier un guide pratique visant à aider les entreprises à mieux comprendre leurs rôles et obligations au titre de ce règlement. Ce guide, réalisé en partenariat avec Entreprise Europe Basse Normandie, les helpdesks nationaux français et luxembourgeois ainsi que l'Union des Industries Chimiques de Normandie et intitulé "30 réponses pour être conforme à la réglementation européenne REACH" est téléchargeable à l'adresse : http://www.alsace-export.com/images/stories/eic/guide_reach.pdf

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

« Conseiller spécial » en charge des négociations sur le paquet « énergie & climat »

Le directeur général de la DG Environnement de la Commission européenne, le Danois Mogens Peter Carl, est devenu « conseiller spécial » en charge des négociations sur le paquet « énergie & climat » dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'UE, en rejoignant le cabinet du Ministre français de l'Écologie et de l'Énergie, Jean-Louis Borloo. Initialement souhaité par Paris pour une période d'un an et demi, le détachement des services de M. Carl auprès du Ministère français de l'Écologie, jusqu'à la Conférence de l'ONU sur le changement climatique à Copenhague en décembre 2009, n'a été accepté finalement par le Président Barroso que pour six mois.

Rencontre « Paroles d'Européens » autour des enjeux de la Présidence Française de l'Union européenne

A quelques jours de la Présidence Française de l'Union européenne (PFUE), dans le cadre de la toute première rencontre "Paroles d'Européens", le 13 Juin 2008 à Marseille, ont été débattus, en présence de Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères et européennes et Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, les enjeux auxquels la PFUE devrait faire face au cours des six prochains mois.

Lors de cette rencontre, les participants ont pu échanger avec ceux qui contribueront, en France, à la présidence du Conseil de l'Union européenne : Jacques Barrot, Vice-président de la Commission européenne, Josep Borell, ancien Président du Parlement européen, Philippe Herzog, Président du Think Tank Confrontations Europe, et bien d'autres.

Le débat s'est déroulé autour de six forums qui traitaient des problématiques suivantes :

- 1) La France peut-elle être le leader mondial de l'environnement ?
- 2) Un nouvel agenda social pour les Européens ?
- 3) Quel enjeu pour l'Europe de la culture ?
- 4) L'Europe va-t-elle manquer d'énergie ?
- 5) Les jeunes européens : bouger pour apprendre et travailler ;
- 6) Nourrir la planète, quel rôle pour l'Europe ?

Le principal message de cette manifestation portait sur l'environnement, qui, dans le contexte du réchauffement climatique, sera l'une des priorités de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Souhaitant aller plus loin que les objectifs fixés au niveau européen, la France, selon les conclusions du Grenelle de l'environnement souhaiterait s'engager à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Une série de mesures concernant le bâtiment, les transports et l'énergie sont donc prévues par le projet de loi.

Pour plus d'information: <http://europeens.touteurope.fr/content/marseille-vendredi-13-juin>

La Maison européenne des pouvoirs locaux affiche ses priorités

Lors d'une conférence de presse, le 4 juin à Paris, Jacques Péliissard, Président de l'Association des Maires de France, Claudy Lebreton, Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), Michel Destot, Président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), Bruno Bourg-Broc, Président de la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) et Martin Malvy, Président de l'Association des Petites Villes de France (APVF) ont présenté le bilan annuel de la Maison européenne des pouvoirs locaux français. Ils ont rappelé leurs prises de position en matière notamment de transports urbains durables, de défense de la politique régionale ou des services d'intérêt général.

Les cinq présidents ont défendu les trois grandes priorités des collectivités territoriales qu'ils souhaitent voir soutenues par l'Etat dans le cadre de la Présidence française:

- la sécurisation du cadre juridique des services d'intérêt général pour laquelle ils appellent de leurs vœux une directive cadre afin de préserver des services publics locaux de qualité ;
- le maintien d'une politique de cohésion ambitieuse bénéficiant à l'ensemble des territoires ;
- la mise en œuvre d'une politique efficiente en matière d'environnement et de développement durable et en adéquation avec les priorités du Grenelle de l'environnement.

Les élus ont également souligné l'opportunité que constitue la Présidence française pour le développement de nos territoires afin que leurs intérêts soient mieux pris en compte à Bruxelles et que la voix des collectivités territoriales soit mieux entendue au moment du processus décisionnel européen. Ils rappellent leur volonté d'être pleinement associés à cette présidence pour porter la voix des collectivités territoriales partenaires, indispensable à l'Etat dans la construction d'une Europe proche des citoyens.

Enfin, cette conférence de presse a été l'occasion de lancer le nouveau site Internet de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (www.pouvoirs-locaux-francais.eu), véritable outil d'information et de veille destiné aux élus locaux.

Pour le dossier de presse, consulter le lien ci-dessous :

http://www.amf.asso.fr/actualites/upAMF/AMF_20080604174648.pdf

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Inauguration de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (AEPC)

La nouvelle Agence Européenne des Produits Chimiques a été inaugurée le 3 juin à Helsinki. Elle a pour mission de gérer la mise en œuvre des exigences de REACH pour les procédures d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restriction des substances chimiques. L'Agence devra veiller à l'enregistrement préalable de quelque 35 000 substances chimiques actuellement utilisées. Les fabricants ou importateurs de substances sont tenus de les enregistrer au préalable avant le 1er décembre s'ils souhaitent poursuivre leur fabrication ou leur importation. Depuis que la phase d'enregistrement préalable a commencé le 1er juin, l'AEPC a reçu quelque 2 000 demandes de pré-enregistrements. Ce chiffre devrait osciller en décembre entre 130 000 et 200 000 dossiers. L'AEPC a officiellement démarré ses activités il y a un an avec trois personnes. Elle compte porter ses effectifs permanents à 220 d'ici la fin de l'année et à 450 d'ici 2011. Elle compte couvrir 20 % de ses frais de fonctionnement par le budget communautaire et 80 % par les coûts d'enregistrement à charge des sociétés commerciales. Ces coûts seront compris entre 1 600 et 31 000 euros selon la quantité de substances concernées. Le tarif sera fortement réduit pour les PME.

Pour plus d'information :

http://echa.europa.eu/home_fr.asp

L'Europe en chiffres

Eurostat a publié, le 2 juin 2008, la 12ème édition de son annuaire statistique « L'Europe en chiffres - 2008 ». Cette publication présente l'évolution d'indicateurs clés au cours des onze dernières années dans l'UE27, la zone euro, les États membres et les pays candidats. Sur les quinze chapitres, le premier met en lumière les changements démographiques ; les autres couvrent tous les grands domaines statistiques : économie, éducation, santé, conditions de vie et protection sociale, marché du travail, industrie et services, agriculture et pêche, commerce international, transport, environnement, énergie, science et technologie, régions. Le dernier chapitre est consacré aux liens entre les statistiques et les politiques européennes.

Lien vers l'annuaire « L'Europe en chiffres - Annuaire Eurostat 2008 » :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=2693,70381876,2693_70592044&_dad=portal&_schema=PORTAL#YB1

Le Conseil européen des 19 et 20 juin 2008

Le Conseil européen des 19 et 20 juin 2008 a réuni à Bruxelles les chefs d'État et de gouvernement de l'UE pour la seconde fois durant la présidence slovène.

Le Conseil européen du juin, présidé par M. Janez Janša, Président du gouvernement slovène, a commencé par l'établissement d'un bilan sur le processus de ratification du Traité de Lisbonne. À cet égard, la présidence slovène a présenté un travail préparatoire élaboré afin de permettre à ce dernier d'être pleinement opérationnel dès son entrée en vigueur.

En prenant acte des résultats du référendum irlandais sur le traité de Lisbonne, le Conseil européen a fait le point de la situation sur la base d'une première analyse présentée par le premier ministre M. Brian Cowen et est convenu qu'il fallait davantage de temps pour analyser la situation. Il a noté que le gouvernement irlandais procéderait à des consultations actives, tant au niveau national qu'avec les autres États membres, afin de proposer une voie commune à suivre. Le Conseil européen s'est rallié à la suggestion de l'Irlande de revenir sur cette question lors de sa réunion du 15 octobre 2008, afin d'examiner la voie à suivre.

En outre, les chefs d'État et de gouvernement se sont concentrés sur certains dossiers essentiels relatifs à l'espace de liberté, de sécurité et de justice, auxquels ils ont redonné une impulsion pour accélérer leur adoption. Ainsi, le Conseil européen a invité le Parlement européen, le Conseil et la Commission à tout mettre en œuvre pour assurer l'adoption rapide des importantes propositions législatives encore en cours d'examen en matière d'affaires intérieures, avant la fin de l'année ou, le cas échéant, avant la fin de la législature actuelle. Le Conseil européen a souligné qu'un nouvel engagement politique était nécessaire en vue de la mise en place d'une politique européenne globale en matière de migrations.

Une attention particulière a été également accordée à la hausse des prix alimentaires, notamment aux dernières évolutions et aux répercussions politiques y afférentes au sein de l'Union européenne. Il est indispensable de poursuivre les travaux en matière d'innovation, de recherche et de développement de la production agricole, en particulier pour améliorer son efficacité énergétique, la croissance de sa productivité et sa capacité à s'adapter au changement climatique. Face aux effets de la flambée du prix du pétrole, le Conseil européen a invité la future présidence, en coopération avec la Commission, à examiner la faisabilité et l'incidence de mesures visant à limiter ces derniers et à lui faire un rapport avant sa réunion d'octobre.

Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour du Conseil européen, ont figuré également la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, l'éventuel renforcement de la dimension orientale de la politique européenne de voisinage ainsi que «le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée», dans la perspective du sommet du 13 juillet 2008 qui sera consacré à cette question.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

En effet, l'année 2008 devrait marquer un tournant dans l'intensification des efforts collectifs visant à éliminer la pauvreté dans le cadre du développement durable, afin de garantir la réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans le monde entier d'ici 2015.

Quant à l'Union pour la Méditerranée, le Conseil européen se félicite de la communication de la Commission en date du 20 mai 2008 et plus particulièrement de la proposition visant à développer la dimension politique et institutionnelle des relations entre l'UE et ses partenaires méditerranéens en leur conférant un nouvel élan politique, notamment par la tenue de sommets bisannuels, et de celle visant à renforcer la maîtrise commune du partenariat par la création d'une coprésidence, dans le plein respect des dispositions pertinentes des traités.

Pour plus d'information :

http://www.eu2008.si/fr/Meetings_Calendar/Dates/June/0619_EC.html?tkSuche=ajax&globalDatum=19.06.&multiDatum=31.07.&veranstaltungsart=&globalPolitikbereich=&visiblePath=/htdocs/fr&

Lien vers les conclusions du Conseil :

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/101351.pdf

Le Parlement européen reconduit l'ENISA

Le Parlement européen a approuvé, le 17 juin à Strasbourg, l'extension du mandat de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) à partir de mars 2009 jusqu'en mars 2012, tout en étant en phase avec les Etats membres, désireux eux aussi de reconduire les fonctions de cette agence créée en 2004 et basée à Héraklion (Crète). La Commission européenne avait proposé initialement d'intégrer les fonctions de l'ENISA, à partir de mars 2011, dans son projet d'autorité européenne des télécom, projet qui est depuis largement remis en question par les décideurs européens.

Site de l'ENISA :

<http://enisa.europa.eu/>

Un milliard et demi d'euros non dépensé va retourner aux Etats

Selon le rapport sur la gestion budgétaire et financière 2007, présenté le 27 juin à Bruxelles par la commissaire au budget Dalia Grybauskaitė, 1,5 milliard d'euros qui n'a pas été utilisé dans le cadre de l'exécution des fonds européens en 2007 retournera dans les caisses des Etats membres. 105 milliards d'euros ont été dépensés durant l'année 2007 sur un total de 114 milliards de crédits de paiement, soit un taux d'exécution de plus de 92 %. Comparé aux années précédentes, c'est une tendance très positive car la Commission n'aura à restituer aux capitales qu'1,5 milliard contre 1,8 en 2006 et 15 en 2000. Selon la Commission cette diminution progressive de l'argent non dépensé est due à une amélioration de la planification et de la surveillance budgétaires et à un accord entre les Etats membres qui proposeraient des chiffres réels, en évitant de gonfler le budget.

En effet, en vertu de la règle «n+2», les Etats membres perdent le bénéfice des engagements budgétaires dont le paiement n'est pas réclamé dans un délai de deux ans. Or en 2007, la Commission a dû désengager 227 millions d'euros, venant notamment du Fonds social européen mais aussi des fonds de garantie agricole et de la pêche.

Le rapport financier fait apparaître également que la croissance et l'emploi occupaient en 2007 la plus grande part du budget européen (38,4 %). Les quatre plus gros bénéficiaires étaient dans l'ordre: France, Espagne, Allemagne, Italie. La part dans les dépenses communautaires de l'UE-12 est passé de 12,9 % en 2006 à 17 % en 2007 ; la Pologne étant le principal bénéficiaire de l'UE-12, a reçu 7,8 milliards d'euros (7,4 %). Pour les dépenses agricoles, la France a continué d'occuper la première place absorbant presque 20 % des dépenses. Le premier bénéficiaire des fonds de cohésion est resté l'Espagne, avec 14,7 % du total.

Lien vers le rapport :

http://ec.europa.eu/budget/library/publications/fin_manag_account/rep_budg_fin_manag_2007_en.pdf

Schengen s'ouvrira à la Suisse en décembre

Le gouvernement suisse a indiqué, le 30 mai, qu'il misait sur une application du régime Schengen aux frontières dès les 5 et 6 décembre 2008. L'application du contrôle des personnes dans les aéroports devrait coïncider avec le changement d'horaires des vols du 29 mars 2009. Le dernier mot reviendra cependant au Conseil de l'UE. Le gouvernement helvétique a par ailleurs pris acte du fait qu'il ne sera pas possible, comme prévu initialement, de se préparer d'abord au raccordement de la Suisse au système d'information transitoire SISone4all puis à l'accès, prévu pour le deuxième semestre 2009, à la version modernisée SIS II. Les deux projets devront être menés de front. Le Conseil des États, la chambre haute de l'Assemblée fédérale suisse, a également donné, fin mai, son feu vert à la mise en œuvre de deux règlements de l'UE destinés à contrôler l'immigration illégale. Les deux textes portent sur la participation à l'agence européenne pour les frontières extérieures (Frontex) et aux équipes d'intervention rapide aux frontières (Rabit).

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

AGRICULTURE

Un plan d'action de santé animale en 4 piliers et 30 mesures

Définir les actions prioritaires de l'UE dans le domaine de la santé animale, rationaliser son cadre législatif, accroître la prévention et la surveillance des crises sanitaires et renforcer la recherche et l'innovation dans ce domaine. Voilà les quatre piliers qu'a définis la Commission pour le futur plan d'action communautaire qui mettra en œuvre la stratégie de santé animale présentée en septembre dernier. Le document, qui devrait être achevé avant l'été en vue d'une adoption par la Commission à la rentrée prochaine, comprend à ce stade une trentaine d'actions. La plupart de ces propositions sera probablement adoptée par le collège européen en 2010 et 2011. Ce sera notamment le cas de la loi sur la santé animale. La rédaction de ce projet devrait être lancée dès l'automne. Elle sera le pendant de la législation générale sur l'alimentation. Ce texte devrait évoluer progressivement au gré de l'avancement de l'application du plan d'action. Il offrira un cadre réglementaire à l'ensemble des concepts lancés par la stratégie 2007-2013 tels que le partage de la responsabilité en cas de crise ou la hiérarchie des risques sanitaires.

Par ailleurs, la Commission compte élaborer des lignes directrices sur la biosécurité des exploitations selon les types d'élevages et les espèces. En fonction de ces lignes directrices dont l'adoption est prévue en 2010, la Commission européenne encouragera les Etats membres de l'UE à développer, dans le cadre de leur stratégie nationale de développement rural, des sources de financement à même de favoriser les meilleures pratiques. En outre, la Commission européenne a lancé les préparatifs d'une semaine vétérinaire sur la biosécurité qui devrait se tenir en novembre, en partenariat notamment avec la Fédération des vétérinaires européens (FVE), les chefs vétérinaires des Etats membres de l'UE et les organisations professionnelles agricoles de l'UE (Copa et Cogeca), l'objectif étant de promouvoir la politique de prévention des maladies animales et de sensibiliser les éleveurs sur la biosécurité de leurs installations.

Une meilleure prise en compte de la dimension périurbaine dans la politique agricole commune

L'Union européenne a besoin d'une vision plus claire de l'avenir de l'agriculture et des campagnes et doit plus tenir compte des défis auxquels sont confrontés les régions périurbaines: telle est l'un des enseignements de la conférence organisée le 22 mai à Bruxelles par la Plateforme européenne des régions périurbaines (« Purple »).

La présidente de ce réseau et membre du CdR, la Néerlandaise Lenie Dwarshuis-van de Beek (groupe libéral), a souligné le rôle joué par ces régions, interface essentielle entre le monde urbain et rural. Elle a surtout regretté les réductions budgétaires infligées à la politique de développement rural de l'UE. En effet, lors de l'adoption des perspectives financières 2007-2013, les Etats membres ont diminué de 20 milliards d'euros l'enveloppe destinée au développement rural.

Le réseau « Purple », créé en 2004, regroupe les 13 régions suivantes: Catalogne, Dublin, Flandre, agglomération de Francfort Rhin-Main, Ile-de-France, Mazovie, MHAL (Maastricht - Hasselt - Aachen et Liège, Province du Limbourg), Nord-Pas-de-Calais, Randstad (Hollande septentrionale, Hollande méridionale, Utrecht et Flevoland), Rhône-Alpes, agglomération de Stockholm, Sud-Est de l'Angleterre, West Midlands.

Pour plus d'information :

<http://www.purple-eu.org/>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

« Small Business Act », une nouvelle impulsion à la politique en faveur des PME

La Commission européenne a présenté, le 25 juin 2008, le « Small Business Act » (SBA) pour l'Europe, plan d'action visant à stimuler le potentiel de croissance et d'emploi des petites et moyennes entreprises (PME). Le SBA comprend dix principes politiques devant guider l'action en faveur des PME aux niveaux européen et national, tels que la prise en compte du principe « Penser d'abord aux PME », la stimulation de l'esprit d'entreprise et la facilitation de l'accès aux financements. Ces principes sont accompagnés de plusieurs propositions législatives phares comme la proposition de règlement introduisant un statut pour la Société privée européenne (SPE) ou des propositions de révision des règles régissant les exemptions en bloc des PME à la législation européenne sur les aides d'État et sur les taux réduits de TVA applicables à certains services à forte intensité de main-d'œuvre et/ou prestés localement. Espérant le soutien du Conseil européen, la Commission a également prévu un mécanisme de suivi intégré à la stratégie de Lisbonne révisée afin de suivre l'avancement des mesures du SBA. Les ministres européens de la Compétitivité se saisiront de ce dossier lorsqu'ils se réuniront de manière informelle les 17 et 18 juillet à Versailles.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/1003&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Banque européenne d'investissement : nouvelles lignes de crédits pour les PME

La Banque européenne d'investissement (BEI) a dévoilé le 3 juin à Luxembourg sa nouvelle politique financière en faveur des petites et moyennes entreprises (PME). L'idée est d'élargir la palette des produits existant tout en les adaptant aux particularités locales et aux besoins spécifiques des entreprises.

Ainsi, les lignes de crédits que la BEI accorde à certaines banques (sous forme de capital-risque ou de garantie de prêt via le Fonds européen d'investissement) seront modernisées afin d'alléger les formalités tant pour les banques, que les PME.

La BEI et le Fonds européen d'investissement se sont en outre engagés à renforcer leur coopération dans les financements « mezzanine » (dette subordonnée), les garanties ou le microcrédit en faveur des petites et moyennes entreprises innovantes. L'idée étant de s'adresser à ceux qui ont le plus de difficultés à lever des fonds. La Banque financera en plus les aspects « immatériels » du développement des entreprises, tels que la R&D ou la mise en place de réseaux de distribution.

<http://www.bei.org/projects/press/2008/2008-001-avenir-entreprises-mezzanine-60-millions-pour-soutenir-les-pme-en-france.htm>

Inauguration du nouveau bâtiment de la BEI

La Banque européenne d'investissement, l'institution de financement de l'UE, a inauguré le 2 juin 2008 son nouvel immeuble, jouxtant son siège actuel dans le quartier du Kirchberg à Luxembourg, en présence de personnalités telles que Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg, les Gouverneurs de la BEI, les Ministres des finances de l'Union européenne, Jean-Claude Juncker, Premier Ministre et Ministre des finances du Grand-Duché de Luxembourg, José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, et Andrej Bajuk, Ministre des finances slovène et Président en exercice du Conseil économique et financier. Le bâtiment à la fois sobre et innovant, pensé intégralement dans une optique écologique, vient agrandir l'espace de travail de la BEI, lui permettant ainsi de rassembler sur un même site l'ensemble de ses collaborateurs.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/08/40&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Lancement de l'Observatoire européen des clusters

Animé par la Stockholm School of Economics de Suède et financé par la Direction générale Entreprises et Industrie, ce nouvel Observatoire européen des clusters a pour objectif d'informer les animateurs de réseaux, les chercheurs et les responsables politiques sur les clusters européens et les politiques publiques développées en leur faveur. En France, le terme "cluster" rassemble les systèmes productifs locaux (SPL), réseaux de coopérations interentreprises organisés par filière ou par thématique, mais aussi les pôles de compétitivité. Cet observatoire propose en ligne :

- une cartographie des clusters européens ;
- une liste des organisations publiques et privées qui fédèrent les clusters en Europe ;
- des synthèses détaillées sur les politiques publiques développées dans chaque État membre ;
- une bibliothèque de bonnes pratiques et de documents thématiques.

Pour plus d'information :

www.clusterobservatory.eu

EDUCATION ET CULTURE

Plus de visibilité à l'Année européenne du dialogue interculturel

Un train à grande vitesse Thalys, flanqué du logo de l'Année européenne du dialogue interculturel, parcourra jusqu'à la fin de l'année plusieurs villes européennes afin de donner plus de visibilité à l'événement. Le coup d'envoi a été donné par le commissaire responsable de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse, Jan Figel, à la gare du midi de Bruxelles, le 24 juin 2008.

Les événements organisés dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel ont attiré l'attention de nombreux citoyens, comme en témoigne le site officiel (« www.dialogue2008.eu ») visité par plus de 400 000 personnes, se félicite la Commission européenne.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Lancement de «EU WINDOW» : le programme d'échange linguistique entre la Chine et l'Union européenne

Le 2 juin 2008 a eu lieu le lancement officiel du programme d'échange linguistique Chine-UE, intitulé «EU Window» auquel ont participé le commissaire au multilinguisme, M. Leonard Orban, et le vice-ministre chinois de l'éducation, M. Zhang Xinsheng. «EU Window» est un projet quadriennal (2009-2013), présenté à l'occasion du dixième sommet Chine-UE en novembre 2007 et parrainé par le gouvernement chinois.

Son objectif est de permettre à 200 professeurs européens enseignant le chinois dans les écoles ainsi qu'à 400 directeurs d'école dans les États membres d'améliorer leurs compétences en chinois et leur connaissance de la culture chinoise.

La première phase du programme EU WINDOW durera deux ans et consistera en deux activités:

- 1) des cours d'été pour cinquante professeurs de chinois des États membres de l'Union européenne;
- 2) une visite d'étude de dix jours pour cent directeurs d'écoles et administrateurs du secteur de l'enseignement des États membres de l'UE.

Les frais de déplacement international seront à la charge des participants, mais les autres dépenses sur place seront couvertes par la Chine.

Rappelons que la Chine reste un des pays les mieux représentés dans le cadre d'Erasmus Mundus (programme de mobilité dans le domaine de l'éducation). Pas moins de 450 étudiants chinois (sur un total d'environ 4 000) ont bénéficié ou bénéficient de bourses leur permettant d'étudier en Europe, et vingt universités chinoises prennent part à des partenariats avec des consortiums Erasmus Mundus.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/831&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Succès du Système « Europass »

Europass, le système créé en 2005 pour améliorer la transparence et la comparabilité des aptitudes et qualifications dans l'UE, remplit ses objectifs et contribue réellement à la mobilité des citoyens.

Selon le rapport de la Commission consacré à ce système et publié le 4 juillet, le portail Europass a reçu plus de 12 millions de visites depuis 2005 et plus de 3 millions de curriculum vitae ont déjà été créés à l'aide des ressources proposées par ce site Internet, objectif qu'il était initialement prévu d'atteindre en 2010 seulement.

Le rapport confirme la qualité du portail géré par le Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle). Il note toutefois que le CV Europass est surtout populaire auprès de la main-d'œuvre hautement qualifiée et qu'il faudrait accroître la proportion de travailleurs peu qualifiés ou sans emploi parmi ses utilisateurs. Il suggère aussi des mesures visant à étendre le succès du CV à l'ensemble des documents du dispositif. Une formule serait de mettre davantage l'accent sur les acquis de l'apprentissage, plutôt que sur les moyens intervenant dans celui-ci (durée de la formation ou type d'établissement).

Plus d'infos : <http://europass.cedefop.europa.eu>

Publication d'une brochure sur les bonnes pratiques dans le domaine de la jeunesse

La Direction Générale Education et Culture de la Commission européenne a publié récemment une brochure rassemblant les bonnes pratiques au niveau européen dans le domaine de la jeunesse. Résultat d'un processus de coopération entre les techniciens et politiques européens, cet ouvrage recueille les exemples de tous les États membres pour l'année 2007-2008 couvrant les domaines tels que la mobilité des jeunes défavorisés, le soutien aux jeunes issus de l'immigration, la promotion de l'éducation informelle, l'organisation d'événements encourageant la participation des jeunes les plus défavorisés, le développement de la participation des jeunes ayant des besoins spécifiques, la lutte contre la violence.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/youth/news/news1082_en.htm

Publication du guide du programme Culture (2007-2013)

La Commission européenne et l'Agence exécutive Education, Audiovisuel et culture ont organisé conjointement, le 24 Juin 2008 à Bruxelles, une journée d'information sur le programme Culture 2007-2013 et les opportunités de financement qu'il offre. Les conditions de participation au programme ont été simplifiées grâce à l'introduction d'un Guide du Programme, publié mi-juin. Ce guide du Programme fixe un calendrier et des termes valides jusqu'en 2013.

En outre, une simplification a été apportée aux formulaires de candidature et aux conditions financières.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le Guide du Programme vise à soutenir toutes les parties désireuses de mettre en œuvre les projets ou de recevoir un appui financier pour leurs activités permanentes au sein du Programme Culture 2007-2013.

Lien vers le Guide du Programme :

http://eacea.ec.europa.eu/culture/guide/documents/culture_programme_guide_fr.pdf

Calendrier 2007-2013 :

http://eacea.ec.europa.eu/culture/guide/calendar_en.htm

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Soutien du Parlement pour l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)

Le texte qui vise à faire de « 2010, l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », négocié préalablement avec le Conseil, a été adopté en première lecture par le Parlement européen le 17 juin 2008 à Strasbourg. Le rapporteur en est Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE, Grèce).

Le budget alloué à l'année 2010 est de 17 millions d'euros, le plus important jamais octroyé à une année européenne, ce qui témoigne de son importance politique. Les députés souhaitent mettre l'accent sur la pauvreté des enfants (19 millions dans l'UE), y compris la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, la pauvreté familiale et la pauvreté vécue par les enfants dans les zones défavorisées (régions ultrapériphériques, celles souffrant d'handicaps structurels permanents, les îles ou encore les zones touchées par une décentralisation récente ou une reconversion industrielle). Le PE estime également que l'UE, les Etats membres et toutes les parties concernées devraient créer les synergies nécessaires entre l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et les activités développées autour de la Journée mondiale du refus de la misère reconnue par les Nations Unies, le 17 octobre.

Pour plus d'information :

<http://www.senat.fr/ue/pac/E3744.html>

Mesures d'incitation à l'emploi

La Commission a publié un rapport sur les mesures d'incitation communautaires dans le domaine de l'emploi (programme MIE) mises en place en 2002-2006. Ce programme était l'anticipation du programme « Progress ». Environ 150 actions ont été menées autour des grands axes du programme : travaux statistiques et soutien à la mise au point d'indicateurs, analyse et recherche, échange de bonnes pratiques et coopération entre les Etats membres à tous les niveaux, année européenne de la mobilité des travailleurs 2006, actions favorisant le développement local de l'emploi, évaluation du programme.

D'après les conclusions du rapport, les MIE ont contribué, durant toute la durée du programme (2002-2006) à la réalisation de l'objectif stratégique fixé par le Conseil européen à Lisbonne, consistant à permettre à la Communauté de rétablir les conditions propices au plein emploi. Les activités MIE ont contribué au développement, au suivi et à l'évaluation de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) et ont soutenu l'approche coordonnée de cette dernière. Par ailleurs, elles ont visé à l'amélioration des statistiques et des indicateurs, analysé des questions clés liées à l'évolution des Marchés du travail dans l'UE, examiné et évalué les politiques et encouragé l'échange de bonnes pratiques entre les EM et la sensibilisation des citoyens de l'Union. Dans le cadre de la mise en œuvre des MIE, la Commission s'est concentrée non seulement sur des résultats tangibles à court terme, mais aussi sur des résultats à moyen et long terme, pour amener des changements durables. L'accent a aussi été placé sur la bonne gouvernance, l'évaluation par les pairs et les activités d'information.

Lien vers le Rapport :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0328:FIN:FR:PDF>

ENERGIE - ENVIRONNEMENT

Réexamen de la recommandation concernant les critères minimaux applicables aux inspections environnementales

La Commission a lancé une consultation publique sur le réexamen de la recommandation concernant les critères minimaux applicables aux inspections environnementales.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

La garantie d'un haut niveau de protection environnementale constitue un des principaux objectifs de l'Union européenne (UE). Celle-ci a adopté un large éventail de mesures législatives visant à améliorer la qualité de l'environnement pour les citoyens européens et à leur assurer un niveau de vie élevé.

Ainsi, les inspections environnementales couvrent toutes les activités entreprises par les autorités compétentes pour s'assurer du respect de la législation. Ayant constaté que les inspections environnementales sont menées de manière très différente selon les pays de l'UE, le Parlement européen et le Conseil ont adopté en 2001 une recommandation qui prévoit des critères minimaux pour les inspections environnementales, contenant des règles non contraignantes relatives à l'organisation, à la planification, au déroulement et au suivi des inspections. Selon le rapport de la Commission, adopté le 14 novembre 2007, la recommandation n'a pas été appliquée intégralement dans tous les États membres. L'objectif de la consultation ouverte en mois de juin est de solliciter l'avis des parties concernées et du public sur le réexamen de la recommandation, avant de décider des prochaines mesures que la Commission proposera. Ainsi, la Commission souhaiterait recueillir le plus grand nombre d'avis possible concernant les inspections environnementales afin qu'ils éclairent le processus décisionnel. La consultation reste ouvert jusqu'au 18 septembre 2008.

Pour plus d'information :

<http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch>

Prix européen de l'environnement 2008 pour les entreprises

Quatre entreprises ont remporté le prix européen de l'environnement 2008. Leurs noms ont été révélés lors d'une cérémonie de remise des prix qui s'est tenue le 3 juin 2008 dans le cadre de la conférence consacrée à la semaine verte annuelle « Green week », à Bruxelles en présence de M. Dimas, le Commissaire chargé de l'environnement.

Le prix européen de l'environnement pour les entreprises distingue, dans quatre catégories, les entreprises européennes qui ont tout particulièrement contribué au développement durable par des projets qui combinent innovation, viabilité économique et protection de l'environnement. Le jury a retenu 11 finalistes sur les 125 entreprises candidates. Parmi les lauréats:

1) Prix de la meilleure gestion : Co-operative Group Ltd (UK) ;

Second prix : Terr'Avenir (France) ;

2) Prix du meilleur produit : ertex-solar GmbH (Autriche) ;

Second prix : JCDecaux SA (France) ;

3) Prix du meilleur processus : CHOREN GmbH (Allemagne) ;

4) Prix de la coopération internationale : KIT (Institut royal des tropiques) Holding/Mali BioCarburant SA (Pays-Bas)

Pour plus d'informations sur le prix européen de l'environnement pour les entreprises, voir le site suivant:

<http://ec.europa.eu/environment/awards>

Adoption par le Parlement de la directive sur la gestion des déchets

Le Parlement européen, réuni en session plénière le 17 juin à Strasbourg, a adopté en seconde lecture la nouvelle directive relative à la gestion et au traitement des déchets, actualisant ainsi un texte vieux de près de 30 ans. Après un ultime feu vert du Conseil, la directive sera transmise aux experts juristes linguistes pour le traditionnel « toilettage » avant d'être traduite dans les 23 langues de l'UE et publiée au Journal officiel. La directive devrait entrer en vigueur dans les jours qui suivront cette publication, les États membres disposant alors de deux ans pour la transposer en droit national. La nouvelle directive confirme la mise en œuvre du principe de la hiérarchie à cinq niveaux (prévention, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination). Elle précise une série de définitions comme celles de recyclage, valorisation, sous produits et « fin de déchets » et met un terme à la controverse entre incinération et valorisation, en précisant que l'incinération peut être considérée comme une valorisation à condition d'être opérée conformément à des normes d'efficacité énergétique. La directive fixe des objectifs de recyclage à 50% d'ici 2020 pour certains flux de matériaux dont les déchets municipaux, les déchets de papier, de verre, de métal et de plastique et à 70% d'ici 2020 pour les déchets industriels.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/950&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

<http://ec.europa.eu/environment/waste/index.htm>

<http://www.europarl.europa.eu/oeil/FindByProcnum.do?lang=1&procnum=COD/2005/0281>

Aval du Parlement aux nouvelles normes pour la qualité de l'eau

Le Parlement européen a adopté, le 17 juin 2008 la directive fixant des normes de qualité environnementale pour l'eau en contribuant de même à une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE). Fruit d'un compromis négocié avec le Conseil, la directive adoptée en seconde lecture doit encore recevoir l'aval définitif du Conseil.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

La directive dont l'objectif est comme pour la directive cadre sur l'eau, d'atteindre un bon état écologique de l'eau, établit des normes de qualité environnementale (NQE) pour 33 substances prioritaires (pesticides, métaux lourds et autres agents polluants). Elle établit des niveaux de concentration maximum et des valeurs annuelles moyennes à respecter d'ici 2015, date à laquelle les Etats membres devront avoir établi des plans de gestion par bassin au titre de la directive cadre sur l'eau. Une disposition prévoit que la Commission présente dans les 2 ans (2011) une proposition de révision de la liste de substances prioritaires et en 2013 des NQE pour ces substances. Le texte précise en outre les critères de définition des zones situées à proximité des sources de pollution dans lesquelles les concentrations de polluants pourraient dépasser les limites fixées pour autant que cela n'empêche pas le reste du système des eaux de surface de satisfaire aux normes. Ce sont les Etats membres qui devraient prendre les mesures nécessaires pour en réduire la taille.

La Commission préparera un rapport de progrès d'ici 2018 en s'appuyant, notamment, sur des inventaires et cartes des émissions de polluants établis par les Etats membres.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/958&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>
http://www.europarl.europa.eu/news/expert/briefing_page/30708-168-06-25-20080603BRI30699-16-06-2008/default_p001c006_en.htm

POLITIQUE REGIONALE

Michel Delebarre succède à Pierre Mauroy à la présidence de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

L'Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) qui s'est tenue le 29 mai 2008 à Sarreguemines a procédé à l'élection de Michel Delebarre à la présidence de la Mission Opérationnelle Transfrontalière. Ainsi, le nouveau président de la MOT succède à Pierre Mauroy, ancien premier ministre, maire de Lille de 1973 à 2001 et président de Lille métropole communauté urbaine de 1989 à 2008, qui a présidé la Mission de 2001 à 2008 et a été un promoteur ardent de la cause transfrontalière.

Michel Delebarre a précisé qu'il veillerait à maintenir la dimension "citoyenne" de la structure, destinée directement à améliorer la vie des habitants des territoires transfrontaliers, tout en accompagnant son développement à l'échelle européenne afin de réunir l'ensemble des acteurs et forces vives du développement des territoires transfrontaliers en Europe.

Pour plus d'information :

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/indexsite.php>

Lancement des appels à propositions pour le programme ESPON 2013

ESPON (European Spatial Planning Observation Network) ou ORATE en français (Observation en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen) a annoncé le lancement des trois appels à propositions qui aura lieu le 20 août 2008. Les appels à propositions concerneront les domaines suivants:

- la recherche appliquée relative au thème du changement climatique et des effets territoriaux sur les économies régionale et locale;
- les analyses sectorielles basées sur la demande des usagés;
- l'appel à propositions relatif aux indicateurs et indices.

Les budgets totaux alloués respectivement pour ces appels à propositions s'élèvent à 1 000 000, 1 850 000 et 100 000 euros et seulement une proposition par appel sera sélectionnée. La date limite de soumission des propositions est le 15 octobre 2008.

Pour rappel, ESPON-ORATE est un programme de recherche sur le développement territorial européen dont la finalité est de disposer d'un savoir, des bases de données et des indicateurs relatifs à la cohésion et au développement des territoires, en répondant aux attentes des aménageurs.

Il fonctionne autour d'appels à projets lancés sur plusieurs thématiques, auxquelles répondent des consortiums composés d'au moins 5 équipes de recherche.

Les objectifs du programme sont les suivants:

- mieux connaître les tendances ayant une influence sur le développement de l'Europe en matière d'aménagement du territoire ;
- encourager le développement harmonieux de l'ensemble des territoires européens ;
- clarifier le concept de cohésion territoriale.

Pour plus d'informations sur les appels à propositions ESPON 2013 consulter le site ci-dessous :

http://www.espon.eu/mmp/online/website/content/programme/1455/1848/index_EN.html

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Adoption du 5ème rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale

La Commission européenne a adopté, le 18 juin 2008, le «5ème rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale : des régions en pleine croissance, une Europe en pleine croissance». Ce rapport donne les résultats de la consultation publique lancée en 2007 par Danuta Hübner, la Commissaire en charge de la politique régionale sur l'avenir de la politique de cohésion. Il présente une analyse approfondie des grandes tendances régionales. En annexe de ce rapport figure un document de travail des services de la Commission qui analyse les secteurs à forte croissance en Europe. Les principales conclusions en sont les suivantes:

- l'Europe a besoin d'une politique de cohésion forte pour l'après-2013 ;
- il faut investir dans l'innovation, l'éducation et le business,
- il faut une meilleure coordination entre la politique de cohésion et les autres politiques de l'Union.

La première partie du rapport s'inscrit dans le prolongement de la consultation publique sur les défis auxquels la politique de cohésion sera confrontée au cours des prochaines années (défis démographiques, des changements de notre structure économique, du changement climatique, des capacités de formation, des disparités régionales). Elle recueille des suggestions concernant les priorités, l'organisation et la gouvernance de cette politique.

Les idées issues de la consultation publique constituent la base du 5ème rapport d'étape sur la cohésion, lequel contribuera aux travaux en vue des propositions de la Commission pour la politique de cohésion pour l'après 2013. La deuxième partie du rapport porte sur les secteurs européens en pleine croissance, dont les performances dans les régions détermineront, dans une large mesure, le niveau de développement économique régional au cours des années à venir.

Lien vers le rapport:

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/interim5/com_2008_371_fr.pdf

Célébrations des 20 ans de la politique de cohésion

Les 20 ans d'existence de la politique européenne de cohésion ont été célébrés le 24 juin 2008 aux Musées royaux d'art et d'histoire à Bruxelles en présence du président de la Commission européenne José Manuel Barroso, de la commissaire à la Politique régionale Danuta Hübner et d'autres personnalités européennes. L'objectif de cet événement était à la fois de dresser un tableau des succès enregistrés par cette politique depuis sa création et des défis auxquels elle sera confrontée à l'avenir. Les quatre périodes clés de la politique de cohésion ont été évoquées :

- 1) 1989-1993: des projets aux programmes ;
- 2) 1994-1999: consolidation et redoublement des efforts ;
- 3) 2000-2006: faire de l'élargissement un succès ;
- 4) 2007-2013: mettre l'accent sur la croissance et l'emploi.

Il a été rappelé lors de cet événement que la politique de cohésion est le cœur du développement économique et de la justice sociale et est le pilier fondamental de la stabilité européenne. Les défis auxquels elle devrait faire face dans l'avenir constituent le changement climatique et la sécurité énergétique de l'Union européenne.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/regional_policy/policy/history/index_fr.htm

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/panorama/pdf/mag26/mag26_en.pdf

Publication du rapport spécial sur le Fonds de solidarité de l'Union européenne

La Cour européenne des comptes a publié un Rapport spécial (3/2008) intitulé « Le Fonds de solidarité de l'Union européenne : dans quelle mesure son intervention est-elle rapide, efficiente et souple? », accompagné des réponses de la Commission.

Le rapport traite des questions telles que la rapidité de l'aide après le déclenchement de la catastrophe, les facteurs permettant d'expliquer les différences de délais pour l'obtention d'une aide du Fonds, l'efficacité ou encore la souplesse du Fonds.

Pour rappel, le Fonds de Solidarité de l'Union européenne (FSUE) a été créé pour permettre à la Communauté d'apporter une aide financière rapide, efficiente et souple dans des situations d'urgence liées aux catastrophes naturelles. Conçu pour marquer la solidarité à l'égard des États membres subissant les conséquences de catastrophes naturelles, il a été instauré en 2002 en réponse aux graves inondations qui ont sévi en Allemagne, en Autriche, en République tchèque et en France. Fin 2006, une aide de plus d'un milliard d'euros avait été octroyée au titre du Fonds pour 23 catastrophes.

Le Fonds est géré par la direction générale de la politique régionale (DG Politique régionale, faisant partie de ses instruments financiers).

Lien vers le rapport :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:153:0001:0016:FR:PDF>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

75ème Session plénière du Comité des régions

Le Comité des Régions (CdR) s'est réuni les 18 et 19 juin en session plénière à Bruxelles sous la présidence de Luc Van den Brande. Cette session a accueilli Hubert Falco, Secrétaire d'État français chargé de l'aménagement du territoire, les commissaires Danuta Hübner (politique régionale) et Vladimír Špidla (emploi et affaires sociales), et Dimitris Dimitriadis, Président du Comité économique et social européen. Durant cette session plénière, les membres du CdR ont exprimé le point de vue des collectivités locales et régionales sur les propositions de législation de l'UE ainsi que sur d'autres questions : la politique de l'immigration, la réforme de l'industrie des télécommunications, un meilleur cadre de coopération entre les régions européennes, l'inclusion sociale, le multilinguisme, la politique de l'UE pour les régions de montagne, l'année européenne de la créativité et de l'innovation (2009), les clusters et la politique des clusters, la lutte contre la pauvreté, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, l'éducation et la formation des adultes.

Enfin, la mise en place d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) a constitué le thème de la conférence organisée conjointement par le Parlement européen et le CdR le 19 juin à Bruxelles. Les intervenants: Danuta Hübner, Luc Van den Brande, Mercedes Bresso (rapporteur de l'avis sur le GECT), mais aussi Martine Aubry, maire de Lille, pour l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, premier GECT établi en début d'année, ont souligné l'importance de ce nouvel instrument juridique européen qui constitue une avancée radicale concernant les possibilités de mise en œuvre de la coopération territoriale. Il permet en effet aux collectivités régionales et locales de créer un groupement transfrontalier doté de la personnalité juridique qui servira à organiser et gérer des actions de coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale de manière coordonnée, cofinancées ou non par l'UE. Pour mener ces missions à bien, un GECT peut se doter d'une organisation, disposer d'un budget et employer du personnel, tout en pouvant affronter et résoudre les traditionnels problèmes juridiques et administratifs liés à la gestion de projets transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux.

Pour plus d'information :

<http://www.toad.cor.europa.eu/CORConvocation.aspx?body=plen&date=18062008>

Page web de la conférence : http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/gect/index_fr.htm

Guide GECT: <http://www.interact-eu.net/913123/1068570/0/0>

<http://cor.ip.lu/pages/EventTemplate.aspx?view=folder&id=1ae87373-d198-4bf5-b26c-7e9930fb813e&sm=1ae87373-d198-4bf5-b26c-7e9930fb813e>

Publication du «Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe »

Suite aux rencontres européennes de Lille « Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien » des 8 et 9 novembre 2007 qui ont réuni plus de 800 personnes, acteurs de la coopération transfrontalière en Europe, l'EUROMOT a publié un « Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe ». Ce Manifeste regroupe des recommandations concrètes pour faire avancer la coopération transfrontalière sur les douze thèmes suivants : les territoires transfrontaliers, les agglomérations, les territoires ruraux et naturels, la coopération maritime, le développement économique, l'emploi et la formation, la santé, l'environnement, les transports, la culture, les outils juridiques et la formation.

La MOT vient de publier également sa nouvelle édition des « Cahiers de la MOT » consacrée au Groupement européen de coopération territoriale (GECT), le nouvel instrument de la coopération territoriale européenne. Ce Cahier, qui met en perspective ce nouvel outil par rapport à l'ensemble des cadres et outils existants, présente les avancées et les spécificités du GECT et constitue un outil pratique pour les porteurs de projets transfrontaliers.

Pour plus d'information :

www.espaces-transfrontaliers.eu

Eurostat publie un nouveau guide « NUTS »

« NUTS », la nomenclature des unités territoriales statistiques, a été introduite il y a plus de 30 ans, en vue de disposer d'un schéma unique et uniforme de ventilation des unités territoriales pour l'établissement des statistiques régionales de l'Union européenne. Eurostat a publié récemment un nouveau guide expliquant la nouvelle nomenclature : le territoire de l'UE est à présent subdivisé en 97 régions de niveau NUTS 1 (entre 3 et 7 millions d'habitants), 271 de niveau 2 (800 000 à 3 millions) et 1 303 de niveau 3 (150 000 à 800 000).

Pour plus d'information :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-RA-07-020/FR/KS-RA-07-020-FR.PDF

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

SANTE

Une proposition de directive relative aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers

Dans le cadre de «l'Agenda social renouvelé», la Commission a adopté, le 2 juillet, une proposition de directive visant à faciliter aux patients européens l'exercice de leurs droits en matière de soins de santé, ainsi qu'une communication relative à l'amélioration de la coopération entre les États membres dans ce domaine. Par cette proposition, la Commission vise à assurer la sécurité juridique quant au droit d'aller se faire soigner dans d'autres États membres et d'obtenir, dans le leur, le remboursement des coûts engagés. En outre, la proposition de directive prévoit une base solide permettant de libérer l'énorme potentiel que recèle la coopération européenne afin de contribuer à améliorer l'efficacité de tous les systèmes de santé de l'Union européenne. De façon générale, cette directive, une fois adoptée par le Conseil et le Parlement européen, fournira un cadre clair régissant les soins de santé transfrontaliers.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/1080&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

TRANSPORTS

Adoption par la Commission du paquet « Ciel unique II »

La Commission européenne a adopté, le 25 juin 2008, le second paquet législatif relatif au Ciel unique européen II. Les propositions qui le composent visent à intégrer au niveau supranational la gestion du trafic aérien, harmoniser les règles qui le régissent, créer les conditions pour le développement de nouvelles technologies européennes sur la gestion du trafic en augmentant la sécurité, réduire les coûts et écourter les retards. La Commission estime que les économies de carburant qui en découleront devraient permettre aux compagnies aériennes de réduire leurs émissions de CO2 de seize millions de tonnes et leurs coûts annuels de deux à trois milliards d'euros.

Le paquet proposé prévoit d'agir simultanément dans plusieurs domaines (technologies, sécurité, capacités), en introduisant dans la législation les critères de performance contraignants qui seront proposés au fur et à mesure par la Commission. Le paquet impose une date limite, à savoir 2012, pour la mise en place de blocs d'espace aérien fonctionnels (FAB), étend les compétences de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), confirme la stratégie de développement des capacités aéroportuaires et demande au Conseil d'activer la deuxième phase du SESAR (le volet technique du Ciel unique). Le paquet devrait recevoir l'aval des États membres, même si la date de la mise en place des FAB (fin 2012) est jugée irréaliste par les représentants du secteur.

Pour le moment, 700 millions d'euros ont été prévus par la Commission dans le cadre du programme SESAR (700 millions supplémentaires sont fournis par Eurocontrol, et 700 millions de plus sont prévus par l'industrie), 20 millions d'euros sont à dispositions des États membres pour la mise en place des blocs fonctionnels de l'espace (dans le cadre du réseau transeuropéen de transports). Les fonds supplémentaires seront aussi accessibles au titre des programmes RTE-T et Marco Polo pour les questions relevant de l'intermodalité.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/transport/air_portal/traffic_management/ses2/index_en.htm

Lancement du premier appel à manifestation d'intérêt pour Galileo

L'Agence spatiale européenne (ESA) et la Commission européenne ont lancé, le 1er juillet 2008, le premier appel à manifestation d'intérêt pour les applications du système des satellites et de l'infrastructure terrestre de Galileo, le programme européen de radionavigation par satellite (Journal officiel S125). L'industrie aura jusqu'à mi-août pour soumettre des offres. Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt seront connus à la fin du mois d'août.

La valeur estimée de ces marchés est de 2,1 milliards d'euros. L'aboutissement de la procédure devrait être prévu pour la mi-2009. Lors d'une conférence sur Galileo qui s'est tenue le 24 juin à Bruxelles, Matthias Ruete et Jean-Jacques Dordain, respectivement le Directeur général de la DG TREN à la Commission européenne et le Directeur général de l'Agence Spatiale Européenne, avaient indiqué que les contrats seraient signés entre la fin 2008 et les premiers mois de 2009.

Pour plus d'information sur les appels d'offres :

<http://emits.esa.int/emits/owa/emits.main>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Lancement d'une consultation publique sur la révision de la directive concernant l'étiquetage des voitures

La Commission européenne a lancé, le 2 juin 2008, une consultation publique sur les informations fournies aux consommateurs quant à la consommation de carburant et aux émissions de CO₂ des voitures neuves. L'enquête doit permettre d'obtenir un retour d'informations sur le degré de connaissance des dispositions de la directive et sur l'expérience des personnes interrogées, et d'examiner en particulier les informations fournies aux consommateurs dans les salles d'exposition de véhicules et les publicités en ce qui concerne le rendement énergétique et les émissions de CO₂ des voitures neuves. Les parties prenantes et le grand public sont invités à donner leur avis sur la façon de rendre ces informations plus claires et plus cohérentes. La directive 1999/94/CE vise à aider les consommateurs à choisir des véhicules économes en carburant. Elle oblige les vendeurs à informer les acheteurs sur la consommation de carburant sur tout nouveau véhicule exposé, ainsi que sur les émissions de CO₂ de ces véhicules. Ces informations doivent figurer sur l'étiquetage du véhicule, sur les affiches et autres supports publicitaires (manuels techniques, brochures, publicités dans la presse), ainsi que dans des guides spécifiques.

Des études ont montré que la directive en vigueur sur l'étiquetage relatif aux émissions de CO₂ n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être et doit être modifiée. Les résultats de cette consultation seront mis à profit par la Commission pour élaborer une proposition de révision de la directive. La directive révisée viendra compléter la réglementation proposée pour ramener les émissions de CO₂ des voitures particulières à une moyenne de 130 grammes de CO₂ par kilomètre (g/km) d'ici à 2012. Cette proposition est actuellement examinée par le Parlement européen et le Conseil.

La consultation reste ouvert jusqu'au 28 juillet 2008.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/environment/air/transport/co2/co2_cars_labelling.htm

Une directive unique pour les marchandises dangereuses

Le Parlement européen a accepté sans amendement, le 19 juin à Strasbourg, la position commune du Conseil des ministres (deuxième lecture de la procédure de codécision) sur une proposition présentée par la Commission européenne en décembre 2006 concernant une seule directive communautaire qui remplacera bientôt la législation existante sur le transport ferroviaire et routier de marchandises dangereuses, et en étendra le champ d'application à la navigation intérieure. L'objectif est d'intégrer les règles internationales relatives au transport de marchandises dangereuses dans le droit communautaire et d'étendre leur application au transport national. La nouvelle directive devra être mise en œuvre au 30 juin 2009 au plus tard, sauf les dispositions relatives au transport par voies navigables qui bénéficient d'un délai jusqu'au 30 juin 2011. Elle prévoit la possibilité d'un soutien financier de la Commission pour la traduction dans les langues nationales des accords internationaux dans le domaine du transport de marchandises dangereuses. Il s'agit des accords dits ADR (accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route), RID (règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises) et ADN (accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par voies navigables). Les quatre directives faisant l'objet de la refonte sont : les Directives 94/55/CE et 96/49/CE qui établissent les règles pour le transport de marchandises dangereuses par route et par chemins de fer et les Directives 96/35/CE et 2000/18/CE qui concernent la désignation des conseillers à la sécurité pour le transport de ces marchandises par route, par rail ou par voies navigables.

Pour plus d'information :

http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/062-32129-168-06-25-910-20080618IPR32128-16-06-2008-2008-false/default_fr.htm

Les pouvoirs publics devront acheter des véhicules «verts»

Les ministres des Transports de l'UE ont adopté, le 13 juin à Luxembourg, une orientation générale sur une proposition de directive, présentée par la Commission fin 2007 (COM(2007)817), qui vise à créer un marché pour les véhicules verts grâce aux achats des pouvoirs publics. Ces derniers ont pour obligation de tenir compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules lorsqu'ils attribuent des marchés publics de transports ou d'achats de véhicules. Jusqu'ici, la faible demande a été un frein au lancement de véhicules propres. En stimulant la demande, Conseil et Commission espèrent voir les coûts diminuer, avec un effet boule de neige sur la demande. Les incidences énergétiques et environnementales à prendre en compte par les autorités publiques comprendront au moins la consommation d'énergie, les émissions de CO₂ et les émissions d'autres polluants comme l'oxyde d'azote (NO_x), les hydrocarbures non méthaniques (HCNM) et les particules. Soit les pouvoirs publics fixeront des spécifications techniques précises en ce qui concerne les performances énergétiques et environnementales des véhicules à acquérir (norme Euro par exemple), soit ils feront de ces performances un critère d'attribution des marchés (dans ce cas-là, ils détermineront eux-mêmes le poids à accorder à ce critère). Le compromis du Conseil prévoit la prise en compte obligatoire de ces critères par les pouvoirs publics - nationaux, locaux, régionaux, entreprises publiques - deux ans après l'adoption de la directive.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Dans l'UE, chaque année, les achats totaux de véhicules par des organismes publics sont estimés à quelque 110 000 voitures, autant de véhicules utilitaires légers, 35 000 camions et 17 000 bus.

Pour plus d'information :

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/trans/101243.pdf

Publication de la liste de subventions accordées par la Direction générale de l'énergie et des transports

La Direction générale de l'énergie et des Transports (DG TREN), a publié la liste de subventions attribuées aux organismes et entreprises en 2006 qui ont soumis leurs propositions des projets dans les domaines de l'énergie et du transport.

La liste est disponible sur le site ci-dessous :

http://ec.europa.eu/dgs/energy_transport/grants/doc/subsidies/2006_dg_tren_subvention.pdf

La consultation publique sur les mesures applicables au réseau ferroviaire de fret

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur les mesures applicables au réseau ferroviaire de fret. Les parties prenantes sont invitées à donner leurs avis sur la question via questionnaire en ligne jusqu'au 5 août 2008. Cette consultation fait suite à la communication du 18 octobre 2007 intitulée « Vers le réseau ferroviaire donnant la priorité pour le fret », dans laquelle la Commission met l'accent sur les deux éléments qui devraient être développés dans le souci d'amélioration de la qualité du transport ferroviaire de fret et assurer sa capacité suffisante, à savoir, la concurrence loyale dans le domaine de tous les services ferroviaires et les capacités des infrastructures adéquates.

La Commission a identifié les problèmes rencontrés par le transport ferroviaire de fret, tout en élaborant les mesures possibles applicables. Ainsi, il est nécessaire d'améliorer la situation existante par le biais d'une meilleure coordination entre les gestionnaires d'infrastructures et les Etats membres. L'approche « corridor » est considéré comme un moyen pour atteindre cet objectif, avec l'instauration de quelques axes internationaux et la mise en œuvre des mesures pour améliorer les opérations, la capacité, la transparence d'informations, etc.

Pour plus d'information:

http://ec.europa.eu/transport/rail/consultation/2008_freight_en.htm

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Les priorités de la Présidence Française de l'U.E. (P.F.U.E.)

C'est à la France d'assurer la présidence du Conseil de l'UE à partir du 1er Juillet 2008, selon le principe de la présidence tournante, pour une période de six mois. Ainsi, elle prend la succession de la Slovénie et passera le relais, en 2009, à la République tchèque.

« L'Europe protection, l'Europe concrète ». Telles seront les lignes directrices de l'action du gouvernement pendant la Présidence française de l'UE (PFUE), au deuxième semestre 2008. Lutte contre le dérèglement climatique, énergie, immigration et Europe de la défense en seront les quatre axes de travail principaux.

La Présidence française de l'UE intervient trois ans après le non français au projet de Constitution européenne et quelques semaines après le non irlandais au référendum. Pour le Président de la République, Nicolas Sarkozy, la France devrait être de nouveau une force de proposition et une force d'entraînement.

Ainsi, la Présidence française de l'UE se concentrera autour des priorités suivantes :

▪ Lutte contre le changement climatique

Dans l'élan de son Grenelle de l'environnement, la France veut faire de l'Union européenne un exemple mondial en matière de protection de l'environnement. Un accord est espéré sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto après 2012 lors de la conférence de Poznan, en décembre 2008, avant la conférence internationale de Copenhague, en décembre 2009, qui se déroulera sous l'égide de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

L'Union européenne devra chercher des moyens de réduire sa consommation d'énergie et de promouvoir les renouvelables. La France a précisé cependant que la politique européenne de lutte contre le changement climatique devait être menée sans nuire aux intérêts de la compétitivité des entreprises européennes. C'est en janvier 2008, la Commission européenne a présenté son paquet "énergie-climat", visant à atteindre les objectifs ambitieux que s'est fixée l'Europe en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre : 20% d'ici à 2020. L'ensemble des propositions des mesures du paquet, notamment en ce qui concerne la révision du système communautaire d'échange de quotas de CO2, les biocarburants et la répartition de l'effort entre les Etats membres pour développer les renouvelables devrait faire l'objet d'un accord politique sous Présidence française, selon les affirmations des chefs d'Etat et de gouvernement, lors du Conseil européen de printemps.

▪ Energie

A côté du dossier lié à la lutte contre le changement climatique, une des priorités de la Présidence française de l'UE constitue la politique énergétique européenne. La France devra se poser en intermédiaire dans le conflit qui opposera Conseil et Parlement européen à l'occasion de l'adoption définitive du texte relatif à l'«unbundling» durant son mandat. En effet, le Conseil des ministres de l'énergie du 6 juin 2008 est parvenu à un compromis entre la position de la Commission européenne et celle de la minorité de blocage, en laissant le libre choix aux Etats d'opter ou non pour l'«unbundling» intégral. Toutefois, le Parlement européen, qui a examiné le paquet le 18 juin, s'en est tenu à la proposition initiale de l'exécutif européen.

Autre sujet au cœur des débats : la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'UE. Le 21 avril 2008, Claude Mandil, ex-directeur de l'Agence Internationale de l'énergie, a rendu son rapport sur la sécurité énergétique en Europe au Premier ministre François Fillon. Ce texte doit servir de base de propositions à la Présidence française pour dégager de nouveaux instruments juridiques aptes à assurer les approvisionnements énergétiques au sein de l'UE, la marge de manoeuvre restant cependant étroite, vu que le traité actuel ne comporte pas de dispositions favorables à une politique commune de l'énergie.

La France, deuxième pays le plus nucléarisé au monde, souhaite également développer la sûreté des installations nucléaires et poser le problème du traitement des déchets. Le président français tentera certainement aussi de convaincre ses partenaires du rôle important que peut jouer le nucléaire dans la lutte contre le changement climatique.

▪ Immigration

La France contribuera, durant sa présidence, à la définition d'une politique d'immigration commune au niveau européen, dont l'élaboration a d'ailleurs déjà commencé. Elle s'occupera surtout de l'immigration clandestine qui sera l'un des thèmes phares de la Présidence française de l'UE. Il s'agira de mettre en place une collaboration avec les pays du Sud pour élaborer une solution collective.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Dans un contexte de politiques migratoires très diverses des Etats membres, le ministre français de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement, Brice Hortefeux, a en outre appelé à la création d'un «pacte européen sur l'immigration» qui reposera sur trois piliers: «le refus des régularisations massives», «l'harmonisation des régimes d'asile» et «des négociations sur les accords de réadmission». Ce pacte devrait être présenté lors du conseil informel Justices et Affaires intérieures des 7 et 8 juillet à Cannes. La directive «retour», qui unifie les procédures de retour des immigrants illégaux dans l'UE, a été déjà adoptée en Conseil des ministres européens de l'immigration le 5 juin 2008.

▪ La défense

Parmi les priorités de la France, figure également l'Europe de la défense - un sujet hautement sensible au sein des instances européennes. Pour Nicolas Sarkozy, l'édification d'une Europe de la défense n'est pas incompatible avec l'existence de l'OTAN : ce qui constitue un changement d'orientation dans la politique étrangère française, Jacques Chirac ayant toujours été méfiant vis-à-vis de l'Alliance atlantique. Ainsi, la France préconise de revoir à la hausse le budget consacré par Bruxelles à cette politique. En outre, si le nouveau traité européen, est ratifié, il devrait permettre à la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) d'évoluer, notamment avec les nouvelles attributions du Haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère. Même si le titre de «ministre des Affaires étrangères» lui a été refusé, il disposera d'un véritable service diplomatique.

D'autres priorités sont à l'ordre du jour de la Présidence française de l'UE :

- **La politique agricole commune (PAC)** constitue le dossier hautement sensible pour la France. En effet, le chef de l'Etat veut « engager une véritable refondation » de la PAC à l'occasion de la Présidence française de l'UE. Le débat sera lancé les 21, 22 et 23 septembre 2008, lors du conseil informel des ministres de l'agriculture. Le bilan de santé de la PAC devrait être adopté en fin de présidence française.
- **L'Union pour la Méditerranée** : l'objectif initial de la Présidence française était, selon les déclarations de Jean-Pierre Jouyet lors de la conférence aux Ambassadeurs, en août 2007, de «conforter l'efficacité des instruments euro-méditerranéens dans le cadre du processus de Barcelone, d'améliorer les partenariats existants (...) et de promouvoir une véritable Union». Depuis lors, le projet a été profondément modifié, le vrai tournant étant pris en mars 2008, lorsque que le projet d'une union institutionnelle a été abandonné au profit d'une structure plus légère, plus souple et plus concrète. Le changement de terminologie – d'Union Méditerranéenne à Union pour la Méditerranée – est très significatif sur ce point, car cette union consisterait en une conférence des chefs d'Etat et des ministres, qui élaboreraient des projets politiques et les mettraient en œuvre concrètement, sans bénéficier d'un véritable statut juridique. C'est lors du Conseil européen de printemps, qui s'est tenu à Bruxelles les 13 et 14 mars 2008, que les dirigeants européens ont donné leur feu vert à la création de l'Union pour la Méditerranée et ont tracé les grandes lignes du projet. Le premier sommet de l'Union pour la Méditerranée (UPM) aura lieu le 13 juillet à Paris.
- **Le retour de l'Europe sociale.** Depuis les déclarations, le 20 juin 2008 lors de la conférence organisée par l'Institut français des relations internationales (IFRI) à Bruxelles, du secrétaire d'Etat aux affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet, qui a reconnu que le processus d'intégration européenne avait déraillé et qu'il fallait amender le programme présidentiel français, notamment dans le domaine social, le volet social de la présidence française apparaît comme une « cinquième priorité ». Ainsi, durant sa présidence, la France accélérerait l'adoption de textes à teneur sociale comme la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens, ou encore la directive de conciliation de la vie professionnelle et familiale.
- **L'influence de l'Europe sur la scène internationale** constituera enfin le dernier axe de travail de la France en 2008. Dans ce domaine, le programme français est également pour le moins ambitieux: relation avec les pays émergents et la Russie, rapprochement avec les pays des Balkans et l'Afrique.
- **Renouvellement des institutions européennes.** Dans le contexte des prochaines élections européennes qui auront lieu en juin 2009, le Parlement européen n'aura que deux mois pour légiférer après la fin de la Présidence française. Au même moment, le collège des commissaires sera renouvelé. Il sera difficile ainsi d'assurer la continuité des décisions de la Présidence française qui devraient donc être coordonnées correctement avec les présidences qui suivent. A l'image de ce qu'ont entrepris les Présidences allemande, portugaise et slovène, la France compte coordonner son programme avec ceux de la République tchèque et de la Suède, qui seront à la tête de l'UE en 2009.

En ce qui concerne le calendrier des ratifications du Traité de Lisbonne, il sera difficilement respecté. L'entrée en vigueur du traité qui devait avoir lieu à la fin de la Présidence française de l'UE, soit en janvier 2009, pourrait être reportée après les élections européennes. Une des missions pour la France sera de désamorcer les conflits autour du Traité de Lisbonne et de rassurer les citoyens européens, dans l'attente de propositions plus concrètes.

Site de la Présidence française de l'UE : <http://www.ue2008.fr/PFUE/lang/fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens